



L'Union Européenne et le CARIFORUM signent un Accord de Partenariat Economique (APE)



Un Accord de Partenariat Economique (APE) a été finalisé le 16 décembre 2007 entre l'Union Européenne et le CARIFORUM.

L'accord a été signé par M. Karl Falkenberg, Directeur Général adjoint au Commerce de la Commission Européenne et l'Ambassadeur Richard Bernal, Directeur Général de la machine de négociation régionale pour les Caraïbes. Une ratification de la part de tous les pays du CARIFORUM est prévue au cours du premier trimestre 2008. C'est

la première fois que les pays de la Caraïbe, y compris les deux pays de l'île d'Hispaniola, Haïti et la République Dominicaine, ont négocié conjointement en tant que groupe un accord de libre échange de long terme avec un autre groupe de pays. Le commissaire européen au commerce, Peter Mandelson, et le commissaire européen au développement, Louis Michel, ont déclaré: " Cet accord contribuera à mettre en place une libéralisation progressive, une gouvernabilité économique et une intégration régionale mettant le commerce au service du développement dans une politique innovatrice et ambitieuse. L'APE représente l'évolution des relations de l'Union Européenne avec la région Caribéenne: il ne s'agit plus de simple assistance mais de partenariat".

L'APE permettra aux produits caribéens d'accéder aux marchés européens sans limitations de tarifs et quotas à partir du 1er janvier 2008, tandis qu'il y aura une période de transition entre trois et 25 ans pour le libre accès des marchandises européennes aux marchés des pays CARIFORUM. Certains produits sensibles pour les économies de la Caraïbe continueront toutefois à bénéficier de protection douanière.

Cernant le marché des services, les artistes et opérateurs culturels de la Caraïbe auront libre accès aux marchés européens.

L'UE a également accepté la demande du

CARIFORUM de disposer d'une période de sept ans pour mettre en place les réformes fiscales nécessaires pour l'élimination progressive de ses tarifs douaniers. La Commission Européenne s'est engagée à fournir une assistance technique et financière pour faciliter ces réformes.

Cela traduit la volonté européenne de tenir compte des différents niveaux de développement entre les deux régions. Dans cette optique, Haïti disposera de six mois supplémentaires pour finaliser son offre en matière de services.

Les négociations pour l'APE ont surtout concerné la consolidation de l'intégration régionale et les réformes économiques dans la zone caribéenne, touchant des matières telles que l'innovation et la propriété intellectuelle, la politique de concurrence et les marchés publics.

La suppression des entraves entre pays voisins et la création d'un marché régional permettra d'augmenter les échanges et attirer les investisseurs, ainsi que d'empêcher la fuite à l'étranger des capitaux nationaux.

La coopération au développement sera partie intégrante de l'APE pour assurer que les états des Caraïbes soient en mesure de répondre aux nouveaux défis et de maximiser les bénéfices dérivant des opportunités offertes par cet accord.

Une opportunité pour le secteur privé Haïtien

L'APE offre des opportunités liées à l'intégration dans les marchés régionaux et internationaux et peut aider Haïti à résoudre ses problèmes de compétitivité. Parallèlement, l'accord prévoit des instruments de coopération pour le soutien aux entreprises et au gouvernement.

D'après les conclusions d'une rencontre avec des représentants du secteur privé haïtien, l'APE peut accroître la

compétitivité pour deux raisons principales:

- 1 Certains coûts se réduisent – tel est le cas du coût d'exportation vers d'autres marchés dans la région caribéenne;
- 2 Les producteurs haïtiens exporteront plus facilement vers le marché européen grâce aux améliorations liées aux règles d'origine et au programme d'assistance pour l'amélioration de la qualité.

Cependant, l'APE aura un impact conséquent seulement si les conditions d'investissement en Haïti sont améliorées: bien que l'APE et l'aide étrangère puissent jouer un rôle important, le secteur des affaires reste le vrai moteur du commerce. De véritables progrès ne peuvent être obtenus que si le secteur privé assume ses responsabilités quant au soutien des mesures en faveur de la compétitivité.

L'Union Européenne renouvelle sa contribution à l'amélioration de la qualité de l'éducation en Haïti

Le Chef de la Délégation de la Commission Européenne en Haïti, l'Ambassadeur Francesco Gosetti, a signé le 20 novembre 2007 une convention de financement pour un programme d'amélioration de la qualité de l'éducation d'un montant de 14 millions d'euros (environ 700 millions de HTG).

La cérémonie a eu lieu dans les locaux de la Primature, en présence du Premier Ministre, Jacques Edouard Alexis et du Ministre de l'Education Nationale, Gabriel Bien Aimé.

Ce programme, d'une durée de 3 ans, consolidera les acquis du Programme d'Amélioration de la Qualité de l'Education

(PARQE), financé par la Commission Européenne de 2003 à 2007. Il vise à accompagner les efforts du Gouvernement dans la mise en œuvre du Programme National d'Education et de Formation et de la stratégie «Education pour Tous» particulièrement dans les départements du Nord, Sud, Centre et Grande Anse.

Les actions prévues par ce programme visent l'amélioration de la qualité de l'enseignement par le renforcement de la qualité des écoles et le renforcement des compétences des chefs d'établissement, des enseignants, des inspecteurs et des conseillers pédagogiques. Une attention particulière sera donnée à l'appui des services départementaux du

Ministère auxquels est confiée la mise en œuvre du Programme.

La réhabilitation de 100 établissements scolaires figure également parmi les objectifs d'ici 2010.

Lors de la cérémonie de signature l'Ambassadeur Gosetti a déclaré: "Le futur de ce pays dépend de la qualité de l'éducation qu'il sera en mesure d'offrir à ses jeunes, véritable ressource sur laquelle fonder le développement durable".

L'Education est l'un des secteurs de concentration de l'aide Européenne, avec les infrastructures et la gouvernance.

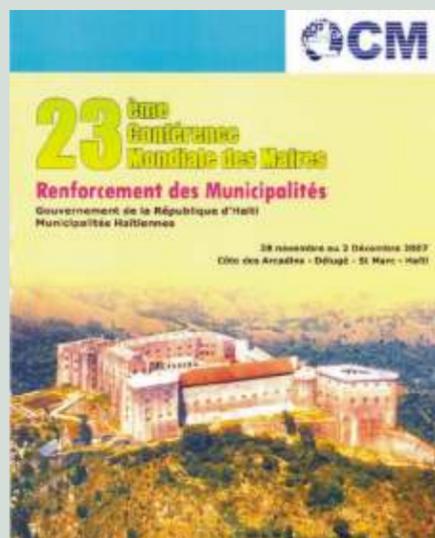


La décentralisation: une condition pour la bonne gouvernance en Haïti

La décentralisation est l'une des priorités du gouvernement haïtien et, parallèlement, l'un des domaines de concentration de l'aide européenne. Dans la planification du Fonds Européen de Développement (FED) en faveur de la République d'Haïti pour la période 2008-2013, l'UE a alloué 36 millions d'euros pour le financement des programmes visant le renforcement de la gouvernance locale en Haïti.

Pour les autorités haïtiennes la définition d'une politique de décentralisation et déconcentration de l'Etat est un pré requis des réformes publiques du pays. Les grands axes de réforme de l'Administration devraient incorporer une nouvelle conception de l'Etat dont les collectivités territoriales joueraient un rôle de protagoniste.

Dans cette perspective, la Commission Européenne a commencé à travailler avec le gouvernement haïtien en cofinçant l'organisation de la 23ème



Conférence Mondiale des Maires, du 28 novembre au 2 décembre 2007 sur la Côte des Arcades. A cette occasion, plus de 300 participants, provenant de quatre continents, ont discuté de la décentralisation comme facteur de développement. La Conférence Mondiale des Maires a donné l'opportunité aux autorités

nationales et locales Haïtiennes de lancer deux grands défis politiques, notamment:

- Le démarrage du processus de décentralisation.
- La coopération décentralisée ou co-développement.

La Conférence a donné également l'opportunité de mettre en œuvre une première «formation» pour tous les nouveaux élus des collectivités territoriales d'Haïti.

Lors de l'ouverture des travaux de la conférence M. Francesco Gosetti, chef de la délégation de la commission européenne en Haïti, a déclaré: "La décentralisation est une issue inévitable si l'on veut que le pays s'engage dans une vraie gouvernance. Il faut organiser cet espace public qu'est la collectivité territoriale pour rendre possible ce processus"

2008, année européenne du dialogue interculturel

La diversité culturelle de l'Europe ne cesse de croître. L'élargissement de l'Union européenne, la déréglementation du droit du travail et la mondialisation ont accru le caractère multiculturel de beaucoup de pays européens, s'ajoutant au nombre de langues, religions, groupes ethniques et cultures présents sur le continent. En conséquence, le dialogue interculturel a un rôle de plus en plus important à jouer dans le renforcement de l'identité et de la citoyenneté européenne.

L'Année européenne du dialogue interculturel 2008 reconnaît que la grande diversité culturelle de l'Europe représente un avantage unique. Elle encouragera tous les citoyens européens à explorer les avantages de ce riche patrimoine culturel et à s'ouvrir sur les différentes traditions culturelles.

La Commission Européenne sera la promotrice de cette initiative et financera dans ce cadre, tout au long de l'année, des multiples événements et projets.

L'année européenne du dialogue interculturel vise à renforcer la

compréhension mutuelle et l'harmonie de la vie en communauté. En découvrant les avantages de la diversité culturelle, les organisateurs espèrent ainsi promouvoir une citoyenneté européenne active et un sens de l'appartenance à l'Europe.

Pour plus d'informations sur les événements interculturels prévus pour 2008 et pour accéder à la plateforme de discussion sur le sujet: www.dialogue2008.eu





La coopération Européenne en Haïti en 2007: € 77 millions



Dans l'esprit de transparence qui caractérise l'action de l'Union Européenne, la Délégation de la Commission européenne en République d'Haïti et le Bureau de l'Ordonnateur National du Fonds Européen de Développement mettent à la disposition du public les informations concernant la mise en oeuvre de l'aide européenne au cours de l'année 2007.

Les décaissements globaux du premier janvier au 31 décembre 2007 se sont élevés à plus de 77 millions d'euros, soit environ 4 milliards de gourdes, ce qui représente une augmentation du volume de l'aide de 22% par rapport à l'année précédente.

Paievements par secteur d'intervention	EUR
Réhabilitation et construction d'infrastructures	25.627.603
Appui direct au budget de l'Etat	15.000.000
Education	9.312.220
Développement rural et environnement	14.129.256
Appui au secteur privé et du commerce	2.632.735
Aide d'urgence et gestion du risque	1.732.483
Assistance Technique	1.651.319
Eau et assainissement	1.385.715
Co-financement ONG et Coopération Décentralisée	2.468.047
Démocratie et Droits de l'Homme	2.294.327
Santé	836.758

Paievements par programme en 2007	EUR
RN6 - Développement du Corridor Nord de l'île d'Hispaniola	11.288.881
PRPC - Programme de Réhabilitation Post Crise	8.214.583
PRD - Programme de Réhabilitation et Développement	6.124.139
Appui budgétaire	15.000.000
PARQE - Programme d'Amélioration de la Qualité de l'Éducation	7.657.912
Programme de Formation Professionnelle	1.654.308
PDR - Programme de Développement Rural	4.690.255
PET - Programme Environnemental Transfrontalier	118.004
PITTD - Programme d'Information Territoriale et Télé-Détection	36.050
PMR - Programme de Microréalisations	345.977
Sécurité Alimentaire	8.938.970
PRIMA - Programme de Soutien Intégré au Milieu des Affaires	2.832.735
Programme de Gestion du Risque	342.099
Programme d'aide d'urgence	48.456
ECHO (aide humanitaire)	1.341.928
Appui au Bureau de l'Ordonnateur National	307.761
TCF - Technical Cooperation Facility	1.134.013
Programme de Réhabilitation de Gonaïves	209.545
Facilité Eau	1.385.715
Co-financement ONG et Coopération Décentralisée	2.468.047
Démocratie et Droits de l'Homme	2.294.327
Santé	836.758
TOTAL DES PAIEMENTS EFFECTUES PAR LA COMMISSION EUROPEENNE EN HAÏTI EN 2007	77.070.463

